Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 8 (1916)
Heft: 2

Rubrik: Mouvement syndical international

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

possible — serait fâcheuse. La défense des intérêts des ouvriers de la typographie suisse exige l'union la plus étroite possible. Du reste, la question semble bien être posée sur ce terrain, et jusqu'à maintenant il n'y a pas eu de note discordante qui vaille la peine d'être signalée. La note qui domine se résume dans ces quelques lignes d'un des principaux propagateurs de l'idée d'une fusion:

« Les deux associations typographiques de la Suisse ont une belle occasion de montrer l'exemple en décidant leur rapprochement définitif. Et si cette décision doit être prise, ce serait faire preuve d'une dangereuse insouciance que d'attendre au dernier moment pour cela. Attendre à plus tard serait perdre son temps: du temps précieux pendant lequel nous pourrions plutôt nous appliquer à asseoir solidement la nouvelle fédération typographique unifiée. »

Ou encore dans cette pensée d'un autre typo:

« Il appartient donc à la classe ouvrière de s'élever au-dessus de toutes ces chicanes nationalistes pour prouver à certaines castes dirigeantes que le peuple, seul, conserve encore son bon sens, que ni les différences de race ou de langage ne pourront le faire dévier de ses principes.

Nous avons en mains une arme favorable pour sauver nos intérêts professionnels menacés: une Union typographique suisse. En laissant de côté toute idée de chauvinisme malsain, examinons la question pour elle-même et nous aurons tous la certitude que sa réalisation immédiate sera un bienfait. »

* * *

Si le rapport traitant de la fusion n'a pas paru encore, les pourparlers entre les deux fédérations n'en marchent pas moins grand train. Les 22 et 23 janvier avait déjà lieu, en effet, la première entrevue à Berne, à laquelle assistaient trois ou quatre délégués de chaque partie. Cette première entrevue marquait un jalon sur le chemin de la fusion; elle permettait à un délégué romand de dire: « Quand nous sortîmes de la petite chambre, les barrières ethniques étaient rasées, nous n'étions plus que des hommes se comprenant mieux. »

Le dimanche 27 février, le comité central du Typographenbund et celui de la Fédération des typographes de la Suisse romande se sont réunis à Neuchâtel et ont poursuivi l'étude d'un rapprochement. Une convention de fusion éventuelle a été élaborée entre les deux parties, et elle sera soumise aux membres des deux fédérations. Elle établit les principes essentiels à la base des statuts. Les comités centraux ont donc, dès maintenant, terminé l'étude d'un rapprochement. Il appartient aux assemblées de se prononcer définitivement. Si de part et d'autre on apporte dans cette question l'esprit syndical qu'on est en droit d'attendre des intéressés, on peut être assuré, d'ores et déjà, d'une fusion définitive.

Mouvement syndical international.

Division du mouvement de tendance syndicaliste italien

Une scission est en voie de se faire depuis la guerre dans la fédération italienne à tendance syndicaliste (qui n'est pas à confondre avec la Confédération Générale). Il est possible que le congrès de janvier ait marqué une division. La Chambre du Travail de Parmes, formant le premier noyau de la fédération et qui administra jusqu'à présent les affaires de la fédération, a parlé de démissionner et il est possible qu'une série d'autres groupements, comme la Chambre du Travail de Bologne, la suivraient. Les raisons de la scission proviennent de divergences d'opinions politiques, c'est-à-dire de divergences entre ceux qui approuvent la guerre et ceux qui la condamnent. Une grande partie des syndicalistes, et en premier lieu les organisations milanaises de cette tendance, sous la direction de de Ambris et de Corridoni, tombé dernièrement, comptaient parmi les excitateurs à la guerre les plus passionnés. Les autres, comme la Chambre du Travail de Bologne, sous la direction de Borghi, et la Chambre du Travail de Parmes, font une propagande neutraliste. Une conférence eut lieu à Milan et montra que les neutralistes étaient en minorité. Cependant, reconnaissant leurs services et leur importance traditionnelle et numérique, la Chambre du Travail de Parmes resta à la tête de la fédération à tendance syndicaliste. La crise est excessivement sérieuse pour ce groupement, car si numériquement, les organisations favorables à la guerre sont en majorité, les neutralistes sont cependant les organisations les plus vigoureuses, financièrement les plus importantes et les moins affaiblies par la guerre. Même les interventionnistes reconnaissent que la Chambre du Travail de Parmes est, en réalité, la seule qui, par son action, est une organisation n'existant pas de nom seulement.

Introduction de l'assurance-chômage en Hollande selon le système danois

L'assurance municipale et syndicale qui fut introduite en Hollande dans quelques villes fut étendu après la déclaration de la guerre sur demande et après entente avec la Centrale nationale des syndicats de Hollande par une loi

provisoire avec l'appui financier du gouvernement. Ce n'est que de cette façon qu'il fut possible de maintenir la jeune institution à travers la guerre. Il y a quelques mois, il fut question que le gouvernement avait l'intention d'abroger cette loi. Il est évident que si le problème n'était pas réglé au même moment d'une autre façon, on aurait provoqué des troubles profonds chez les ouvriers. Les secours de chômage, il est vrai, auraient été entièrement suspendus; aussi, le congrès syndical extraordinaire s'y opposa-t-il avec énergie. Maintenant *Het Volk* est en mesure d'annoncer que la loi sera abrogée le 31 avril 1916 et qu'on introduira une assurance chômage selon le système danois.

Divers

La tuberculose chez les cordonniers

La Commission médicale d'enquête qui fut créée dernièrement en Angleterre, a désigné une sous-commission spéciale chargée de faire des recherches sur la tuberculose se rapportant aux divers métiers. L'industrie de la chaussure fut une des premières qui fut examinée.

Les résultats montrèrent que la tuberculose est extraordinairement répandue chez les travailleurs de l'industrie de la chaussure.

Le rapport de la sous-commission spéciale s'étend très longuement sur les conditions hygiéniques qu'elles considèrent, en général, comme satisfaisantes. On fait cependant observer que les locaux devraient être balayés après les heures de travail et que les précautions nécessaires soient prises pour éviter la poussière, l'éclairage est insuffisant, les fenêtres sont couvertes de poussière et l'amoncellement de caisses empêche la libre circulation de l'air.

Le rapport considère que les moyens de ventilation sont suffisants et affirme que si l'atmosphère des locaux de travail est souvent mauvaise, c'est que les ouvriers obligés de travailler assis craignent les courants d'air et ont la tendance à fermer toute ventilation.

L'enquête a donné les résultats que voici:

1. La tuberculose et plus répandue chez les ouvriers cordonniers que dans la population en général.

2. Les divers ouvriers obligés, par leur travail, de rester assis et la position qu'ils prennent durant le travail, les rendent particulièrement sujet à contamination.

3. Les dangers de contamination sont probablement *a)* accrus par le nombre des ouvriers contaminés et *b)* facilités par le manque de lumière, la présence de poussière infectieuse, l'insuffisante ventilation des locaux de travail.

Se basant sur ces conclusions, le rapport recommande entre autres d'améliorer l'éclairage, le nettoyage des planchers, la ventilation des fabriques ainsi que l'introduction de pauses de repos et de mouvements. Il contient également des propositions sur la ventilation.

Au sujet des sanatoria, le rapport regrette que les patients se soumettent trop tardivement aux soins et reprennent le travail avant d'être rétablis. Il propose d'adjoindre aux sanatoria un local pour la fabrication des chaussures. Dans ces ateliers, les ouvriers au premier degré de la maladie ou en convalescence seraient placés sous surveillance médicale, pourraient exercer leur métier un nombre d'heures par jour que leur permet leur état physique, jusqu'à ce que, peu à peu, ils soient de nouveau en mesure de travailler en fabrique. Les conditions hygiéniques des ateliers adjacents aux sanatoria empêcheraient toute infection du matériel. En outre, il est avantageux que les habitudes, que les ouvriers prendraient dans de telles conditions, soient maintenues à leur retour en fabrique où elles trouveraient une plus grande extension.

* * *

La commission médicale d'enquête, a qui l'on doit le rapport ci-dessus est pleine de bonnes intentions à l'adresse des tuberculenx. Du reste, elle aurait pu faire un même rapport pour d'autres professions et dans d'autres pays. Mais, comme toutes les commissions de ce genre, elle est réduite à constater, à regretter et à désirer. Constater d'abord combien l'état des locaux où les ouvriers doivent travailler est antihygiénique; regretter ensuite que les patients se soumettent tardivement aux soins qui leur sont nécessaires et reprennent le travail avant d'être rétablis; désirer enfin que les bonnes habitudes prises dans les sanatoria et ateliers adjacents soient maintenues, de retour en fabrique. Certes, il faut applaudir et encourager toutes les mesures préventives ou autres qui peuvent être prises pour combattre les ravages de la terrible maladie. Mais les véritables causes du mal sont plus profondes; elles sont liées au régime capitaliste, et ne disparaîtront qu'avec lui. Les intérêts capitalistes ne permettent pas les sacrifices qui seraient nécessaires pour l'organisation de locaux suffisamment hygiéniques, et l'obligation pour les ouvriers de faire vivre leur famille ne permet pas qu'ils se fassent soigner assez tôt et suffisamment longtemps. Quant à conserver, en fabrique, les bonnes habitudes prises au sanatorium, il n'y faut pas songer, l'organisation du travail dans les fabriques modernes ne convient pas aux convalescents.

C'est donc bien à la cause qu'il faut s'attaquer.